



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 décembre 2020, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

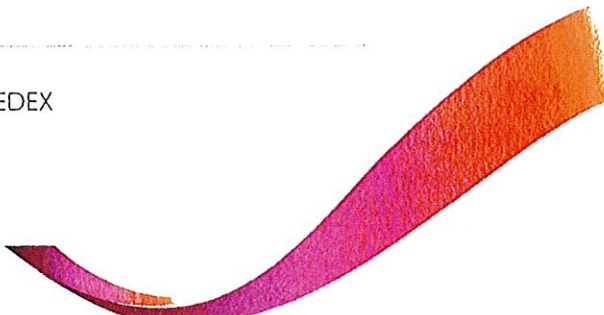
2020D6-1-132 

OBJET : POLICE INTERCOMMUNALE
CREATION DE POSTE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard (représentant de M. MOLLE Marcel)
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian
Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: Mme CHAPUS Marie Dominique (représentante de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. GIL Philippe : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LECORRE Christiane : M. LOPES Ernest : Mme PERE Catherine : M. ZANIN Daniel : Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie : Mme DUBOIS Corinne : M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

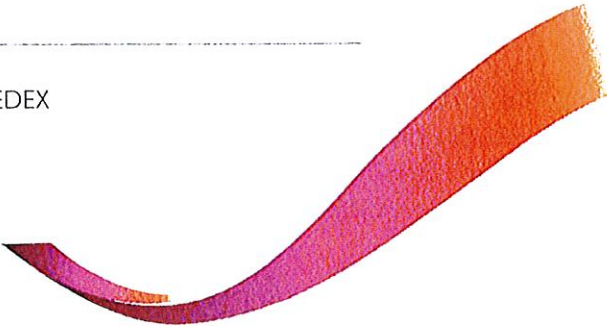
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
--------------------	-----------------------

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	: Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Géraud	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Laetitia BRU a été désignée Secrétaire de séance

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01
Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>
Email : info@cc-deuxrives.fr



2020D6-1-132

**OBJET : POLICE INTERCOMMUNALE
CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDÉRANT qu'en raison des besoins de la Communauté de Communes au sein de son service de Police Municipale Intercommunale, actuellement composé d'un Chef de Service de Police Municipale et d'un agent de police municipale, il convient de créer un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des Agents de Police Municipale ;

Aussi, je vous propose d'inscrire cet emploi au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} janvier 2021 comme suit :

Nombre d'emplois	Cadre d'emploi Grades	Nature des fonctions Niveau de recrutement	Temps de travail Hebdomadaire
1	Agents de Police Municipale : - Brigadier de police municipale - Brigadier Chef Principal de police municipale	Police Administrative Générale et Spéciale Catégorie Hiérarchique C	35 Heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- de créer un emploi permanent à temps complet dans le cadre d'emploi des agents de police municipale et les grades correspondants (catégorie hiérarchique C) dans les conditions précitées,
- d'autoriser le Président, ou son représentant délégué, à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent,

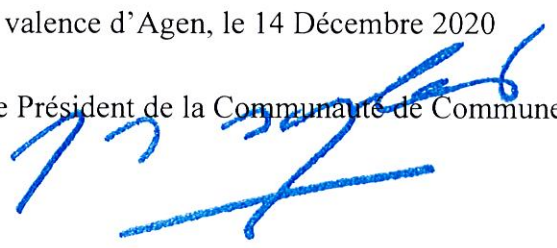
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront disponibles et inscrits au budget 2021 de l'établissement aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait à Valence d'Agen, le 11 décembre 2020,
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A valence d'Agen, le 14 Décembre 2020



Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives,


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 22 DEC. 2020

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 22 DEC. 2020

AR PRÉFECTURE

Annule et remplace le précédent envoi de la délibération N°2020D6-1-132 du 14-12-2020 à 15H07 pour erreur matérielle : c'est la note technique qui a été donnée pour délibération, voici la délibération sous le bon formalisme administratif POLICE INTERCOMMUNALE - CREATION DE POSTE

Numéro de l'acte : 2020D6_1_132B

Date de la décision : 22/12/2020

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20201222-2020D6_1_132B-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 22/12/2020

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Libertés publiques et pouvoirs de police / Police municipale / arrêtés de circulation et de stationnement

Document : [99_DE-082-248200016-20201222-2020D6_1_132B-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 22/12/2020 17:37:29

Date d'envoi de l'acte : 22/12/2020 17:37:39

Date de réception de l'AR : 22/12/2020 17:38:33